



BP AP / Aménagements Paysagers

OBJECTIFS

Il s'agit de former des salarié(e)s spécialisé(e)s capables d'effectuer la conduite d'un chantier : préparation, organisation, exécution des travaux prévus (en utilisant des techniques de préservation de la biodiversité). Il/elle maîtrise les techniques nécessaires à la réalisation et à l'entretien d'un espace paysager : lecture des plans techniques, nettoyage et préparation du terrain, construction d'éléments du jardin, plantation des végétaux... Il /elle établit le calendrier d'entretien des espaces paysagers, taille les arbres, entretient les haies, pelouses et gazons, surveille l'état sanitaire des végétaux... Il/elle peut également avoir des activités de paysagiste d'intérieur dans ce cas il/elle réalise la décoration paysagère d'espaces intérieurs (bureaux et halls d'entreprises, hôtels et restaurants, boutiques...), et de maintenance des équipements en toute sécurité pour des entreprises privées, des services «espaces verts» des collectivités territoriales.

CONDITIONS D'ADMISSION

En apprentissage : être âgé(e) de 16 à 29 ans révolus /pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap reconnu.

En contrat de professionnalisation : pas de limite d'âge.

Prérequis : titulaire d'un diplôme de niveau 3 / maîtrise des savoirs de base.

Modalité d'accès : candidature spontanée. Entretien de motivation et vérification des prérequis. Nécessité de conclure un contrat avec une entreprise (accompagnement possible à la recherche d'une entreprise par l'UFA).

Délai d'accès à la formation : dans les 3 mois qui suivent le début de contrat d'apprentissage/ dans les 2 mois pour un contrat de professionnalisation.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Durée : 2 ans d'alternance entre l'entreprise et le centre de formation (1050h) /selon le calendrier d'alternance : 15 semaines de cours /an - 35h/ semaine au centre de formation.

Modalités d'adaptation à la formation :

VAA-Validation d'Acquis Académiques

Candidats RQTH : allongement du parcours possible, Soutien individualisé selon besoins.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Cours théoriques et pratiques

- Parc paysager de 6 hectares du site conduit en gestion différenciée.

-Les périodes en entreprises font l'objet de contacts téléphoniques et de visites de la part de l'équipe pédagogique.

DIPLÔME/ VALIDATION DE LA FORMATION

Diplôme du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Brevet Professionnel Agricole de niveau 4.

Validation : délivrance d'Unités Capitalisables (UC) correspondant à des blocs de compétences validées indépendamment.

Le diplôme peut également être préparé en formation continue sur le même site.

Débouchés/poursuite d'études :

Le BP conduit vers la vie active mais il est possible, à certaines conditions, de continuer à se former en préparant un BTS Aménagements Paysagers ou un Certificat de Spécialisation (CS) du secteur du paysage.

PARTENARIATS

Un partenariat avec les professionnels du secteur du paysage.

STATUT/FINANCEMENT/AIDES

Formation rémunérée / cf: grille de salaire apprentissage sur notre site Internet, [onglet Infos pratiques/apprentissage](#)

Apprentissage : Aucun frais pédagogiques à la charge de l'apprenti, nombreuses aides à l'apprentissage

Formation Continue : Selon devis

CONTENU DE LA FORMATION

Unité Capitalisable	Blocs de compétences	
UC1	Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager	- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant. - Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage.
UC2	Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement.	- Préparer le travail pour un chantier. - Coordonner le travail sur un chantier.
UC3	Réaliser des travaux d'entretien des végétaux	- Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal. - Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux.

UC4	Réaliser des travaux de mise en place de végétaux	- Réaliser des travaux de plantation. - Réaliser des travaux de végétalisation par semis.
UC5	Mettre en place des infrastructures	- Réaliser des murets et des escaliers. - Mettre en place des revêtements.
UC6	UCARE (Unité capitalisable d'adaptation régionale et à l'emploi)	Maintenance du petit matériel

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- Cours au centre de formation situé dans le lycée Douai-Biotech du Campus-Wagnonville.
- Accès : navette Evéole au départ du centre ville (place Carnot/ proche gare de Douai) le matin et retour le soir.
- Possibilité de restauration et d'hébergement sur le site (nous consulter pour les tarifs).
- Places de parking devant l'établissement.
- Site accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-inscription



SCAN ME

CFPPA-UFA du NORD / Site de DOUAI

458 Rue de la Motte Julien 59500 DOUAI

CONTACT : ISABELLE DOMINGUES

03 27 99 75 68/ cfppa.douai@educagri.fr

www.wagnonville.fr

